

Conseil de sécurité

Distr. générale
18 juin 2004
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4992e séance du Conseil de sécurité, le 18 juin 2004, dans le cadre de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La situation en Guinée-Bissau », le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité, rappelant ses déclarations précédentes relatives à la Guinée-Bissau, en particulier la déclaration de son président en date du 19 juin 2003 (S/PRST/2003/8), accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général en date du 4 juin 2004 (S/2004/456) sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (BANUGBIS).

Il se félicite des progrès que les autorités nationales ont accomplis dans la voie du rétablissement de l'ordre constitutionnel, conformément aux dispositions et au calendrier de la charte de transition, et en particulier de l'installation d'une nouvelle assemblée nationale populaire et d'un nouveau gouvernement. Ainsi se trouve achevée la première phase du processus de transition qui doit se terminer par la tenue d'élections présidentielles en mars 2005, et sont créées les conditions voulues pour que la communauté internationale accorde une confiance et un soutien accrus au pays.

Le Conseil de sécurité prend note avec satisfaction de la manière dont les principaux acteurs et les forces politiques du pays sont parvenus à régler d'un commun accord les problèmes politiques cruciaux auxquels ils ont dû faire face pendant les élections et après celles-ci. Il les encourage à persévérer dans cette voie.

Il encourage également toutes les parties et le gouvernement mis en place le 12 mai 2004 à se conformer fidèlement aux dispositions de la charte de transition pour que la réconciliation nationale puisse être rédigée et consolidée et l'ordre constitutionnel complètement rétabli. Il encourage en outre les autorités à continuer d'affermir l'état de droit et le respect des droits de l'homme et à régler les questions encore pendantes dans le domaine des droits de l'homme.

Il félicite les pouvoirs publics et le peuple bissau-guinéen d'avoir réaffirmé leur appui et leur attachement à la démocratie.

Le Conseil de sécurité se déclare cependant préoccupé par la fragilité du processus de démocratisation en Guinée-Bissau, fragilité qui tient essentiellement aux graves problèmes structurels du pays, notamment à la

faiblesse de l’appareil de l’État et à la persistance de la crise économique et sociale.

Le Conseil de sécurité se déclare également préoccupé par la situation de l’armée, qui laisse à désirer, et en particulier par le non-versement des arriérés de solde, qui continue d’être considéré comme un facteur potentiellement déstabilisateur. Il se félicite que le Gouvernement se soit engagé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour résoudre la question des arriérés de solde et réorganiser les forces armées nationales; il invite la communauté internationale à appuyer pleinement ces efforts.

Le Conseil de sécurité se félicite de l’amélioration du dialogue entre le Gouvernement de la Guinée-Bissau et les institutions de Bretton Woods et engage instamment le Gouvernement à continuer à honorer ses engagements relatifs à la responsabilité budgétaire et à la bonne gouvernance. Il souligne que le respect de ces engagements doit s’accompagner d’une reprise de l’aide internationale, qui devrait atteindre un niveau satisfaisant.

Le Conseil de sécurité prend note avec satisfaction de l’aide apportée à la Guinée-Bissau par ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, qu’il encourage à intensifier leurs activités constructives dans le pays.

Il souligne l’importance qu’il attache à l’organisation, au dernier trimestre de 2004, d’une table ronde dont il considère qu’elle devrait contribuer au plus haut point à répondre à certains des besoins les plus urgents de la Guinée-Bissau. En attendant, il demande à nouveau à la communauté internationale de verser des contributions au Fonds d’urgence pour la gestion économique de la Guinée-Bissau, qui est administré par le PNUD.

Le Conseil de sécurité salue les travaux du BANUGBIS et de toute l’équipe de pays des Nations Unies, et apprécie l’appui et la contribution de poids qu’ils ont fournis à la normalisation de la situation politique et à la stabilité en Guinée-Bissau.

Le Conseil de sécurité réaffirme l’importance que revêt la dimension régionale pour le règlement des difficultés auxquelles la Guinée-Bissau doit faire face. Il se félicite, à cet égard, du rôle que en Guinée-Bissau l’Union africaine, l’Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) jouent dans le processus de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité salue également les efforts que déploient le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social et le Groupe des Amis de la Guinée-Bissau pour aider le pays à sortir de la crise temporaire d’après conflit et à atteindre ses objectifs de développement à long terme.

Le Conseil de sécurité attend avec intérêt les conclusions et recommandations de la mission qu’il a envoyée en Afrique de l’Ouest, notamment en Guinée-Bissau. »